Ministère de l'Equipement , des Transports
et du Logement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS DU BASSIN CHAMBERIEN
(P.P.R.I. approuvé après enquête)

DOSSIER A :

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU P.P.R. INONDATION

III B - Cotes de références :

Planche B1 au 1/5000

Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie

Service de l'Habitat et de l'Environnement / TE

1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY- B.P. 1106
Tél:04.79.71.73.73. Fax:04.79.71.72.20

Edition Juin 1999

LEGENDE :

Préambule : Ce plan a pour objet de fournir **les cotes de référence** ; c'est à dire le niveau atteint par la crue de référence centennale. Pour déterminer le niveau plancher minimum à respecter, se reporter au règlement .

Enveloppe des zones où s'appliquent les cotes de référence

Profil en travers ou limite de secteurs

235,23 — **Cote de référence applicable au profil en travers (entre 2 profils en travers , nécessité d'interpolation linéaire)**

235,23 / TN + 1,0m — **Cote de référence applicable au plan d'eau de tout le secteur**

Limites de communes

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

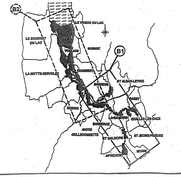

COMMUNE DE BARBY

COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

COMMUNE DE CHALLES-LES-EAUX

COMMUNE DE CHIGNIN

COMMUNE DE BASSENS

COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-PRIEURE

COMMUNE DE LA RAVOIRE

COMMUNE DE CHAMBERY

COMMUNE DE MYANS

COMMUNE DE BARBERAZ

COMMUNE DE SAINT-BALDOPH

COMMUNE D'APREMONT

COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE

VOIR PLANCHE B2

291,34 — 292,80 — 290,50 — 290,35 — 290,26 — 289,44 — 286,30 — 285,53 — 285,50 — 284,15 — 301,05 — 302,42 — 304,65

TN + 0,3m — TN + 0,5m — TN + 1,0m